



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de pharmacie

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES EN
PRATIQUE PHARMACEUTIQUE DE PREMIÈRE LIGNE — PROGRAMME PASSERELLE

PORTFOLIO

Directives

Lors de la demande d'admission au programme de *Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en pratique pharmaceutique de première ligne – Programme passerelle*, chaque candidat doit compléter les sections A, B, C, D et E du présent portfolio.

Les demandes de reconnaissance des acquis peuvent être envoyées au moment de la demande d'admission ou lors de la première session d'inscription. Voir la section *Reconnaissance des acquis* pour plus de renseignements sur les demandes.

Les informations recueillies dans ce portfolio sont confidentielles. Seuls les membres du Comité d'admission, le service de l'admission et du recrutement, le Bureau du registraire et les responsables et coordonnateurs du programme auront accès à ces informations.

Section A- Identification du candidat

Nom Prénom

Téléphone (personnel) Courriel

Téléphone (travail)

Section B- Diplomation et droit de pratique

Année de diplomation du baccalauréat en pharmacie Université

Numéro permis d'exercice en pharmacie au Québec

Êtes-vous présentement inscrit au tableau de l'ordre des pharmaciens du Québec? Oui Non

Avez-vous présentement un droit de pratique de la pharmacie au Québec (vous avez exercé comme pharmacien lors des 5 dernières années)? Oui Non

Nous permettez-vous de valider ces informations auprès de l'Ordre des pharmaciens du Québec?

Oui Non

Signature du candidat

Date

Section C- Formation ou certification post-universitaire

Certificat/certification post-universitaire

Précisez si vous avez reçu un (des) certificat (s) ou une (des) certification (s) post-universitaire (s) par un organisme scientifique ou un programme de formation universitaire ou hors universitaire.

Certificat / certification	Organisme	Année

Perfectionnement professionnel

Indiquez vos 10 activités de perfectionnement professionnel les plus significatives des dernières années.

Activité de perfectionnement professionnel	Organisme	Nombre d'heures de formation	Date (mois/année)

Perfectionnement professionnel

Êtes-vous présentement reconnu comme chargé d'enseignement clinique (CEC) à la Faculté de pharmacie de l'Université Laval ou clinicien associé à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal?

CEC (UL): Oui Non

Clinicien associé(UM) Oui Non

Êtes-vous en processus de devenir CEC? Oui Non

Section D – Activités d'encadrement

Avez-vous accueilli un étudiant pour un (des) module(s) d'apprentissage en milieu professionnel (AMP) de l'Université Laval ou d'un (des) stage (s) de l'Université de Montréal? Oui Non

Si oui, lesquels :

Faculté de pharmacie Université Laval	Faculté de pharmacie Université de Montréal
Étudiants de 1^{re} et 2^e année Modules d'AMP 1, 2, 3, 4 ou 5 - Communautaire	Étudiants de 1^{re} année PHA-1510 - Communautaire
Étudiants de 3^e année Modules d'AMP 6,7 ou 9 - Communautaire Module 8 d'AMP - Établissement	Étudiants de 2^e année PHA-2510 - Établissement
Étudiants 4^e année Modules d'AMP 10, 12 ou 16 - Établissement Modules d'AMP 11, 15 ou 17 – Communautaire Module d'AMP 13 - Milieu connexe	Étudiants de 4^e année PHA-4510T ou PHA-4520T - Communautaire PHA-4530 ou PHA-4540 - Établissement PHA-4550 - Autre milieu

Avez-vous encadré un étudiant pour une ou plusieurs activités suivantes? Oui Non

Si oui lesquels :

- Un projet passeport
- Une activité d'instruction
- Un projet d'exploration

Section E – Expérience de travail

Indiquez vos expériences de travail les plus significatives (de la plus récente à la plus ancienne).

Milieu de travail
Employeur
Années d'embauche
Ville

Principales fonctions

Milieu de travail
Employeur
Années d'embauche
Ville

Principales fonctions

Milieu de travail
Employeur
Années d'embauche
Ville

Principales fonctions

Milieu de travail
Employeur
Années d'embauche
Ville

Principales fonctions

Milieu de travail
Employeur
Années d'embauche
Ville

Principales fonctions

Reconnaissance des acquis

Le *Règlement des études de l'Université Laval* prévoit qu'un candidat à l'admission ou inscrit à un programme peut faire une demande de reconnaissance des acquis. La reconnaissance des acquis peut prendre la forme d'une :

- *Équivalence de cours* lorsque le contenu d'une activité de formation suivie dans un autre établissement d'enseignement correspond au contenu d'une activité de formation offerte par l'Université Laval;
- *Équivalence de crédits* lorsqu'un ensemble d'activités de formation suivies dans un autre établissement est jugé l'équivalence d'une partie de la scolarité offerte à l'Université Laval;
- *Substitution d'activités de formation*, qui consiste à remplacer des cours d'un programme donné par d'autres que l'étudiant a déjà suivis avec succès à l'Université, lorsque le contenu et les objectifs de ces cours sont similaires;
- *Récupération de scolarité*, qui consiste à reconnaître les activités de formation déjà suivies dans le cadre du programme de *DESS en Pharmacie communautaire* ou du *Microprogramme en Pharmacie communautaire*;
- *Reconnaissance d'acquis extrascolaires*, qui réfèrent aux connaissances, aux compétences et aux habiletés acquises à l'extérieur d'un milieu scolaire reconnu ou acquises dans un milieu de travail, dans le cadre d'activités de formation ou de perfectionnement, structurées ou non, ou acquises autrement par des expériences pertinentes de travail ou de vie et des activités d'autoformation. Ce sont les connaissances, les compétences et les habiletés acquises qui sont reconnues et non les moyens, le cheminement ou la durée de l'expérience qui ont permis de les acquérir. La reconnaissance des acquis extrascolaires peut donner lieu à une dispense de cours ou de crédits. Consultez le lien suivant pour plus de détails.

http://www.ulaval.ca/sg/reg/Politiques/Politique_de_reconnaissance_des_acquis.pdf

La demande de reconnaissance des acquis pour le *DESS en pratique pharmaceutique de première ligne-Programme Passerelle* doit se faire lors de la première session d'inscription. Veuillez remplir le formulaire de Demande de reconnaissance des acquis et faire suivre votre demande à Amélie Gagnon, conseillère à la gestion des études (amelie.gagnon@pha.ulaval.ca).

Chaque demande de reconnaissance des acquis sera étudiée par la Direction du programme en fonction des objectifs, du contenu, du niveau et de l'année des cours et formations antérieures et selon la pertinence de l'expérience professionnelle.

Le candidat ne peut obtenir, par équivalence, dispense et reconnaissance d'acquis extrascolaires plus de la moitié des crédits de cours soit 12 crédits de son programme, dans le respect des conditions générales d'obtention du diplôme.

Récupération de scolarité

Les candidats qui ont complété ou partiellement complété le programme de *DESS en pharmacie communautaire* ou le *Microprogramme en pharmacie communautaire* vont se voir reconnaître certaines activités de formation réussies parmi les suivantes :

PHA-6210	Rétroaction dans un contexte d'encadrement (Substitution permanente PHA-6068)	1cr
PHA-6211	Gestion du temps dans un contexte d'encadrement (Substitution permanente PHA-6069)	1cr
PHA-6212	Gestion des stagiaires en difficulté (Substitution permanente PHA-6070)	1cr
PHA-6073	Projet individuel	3cr
PHA-6013	Pharmacothérapie ambulatoire en périnatalité	3cr
PHA-6012	Pharmacothérapie ambulatoire en gériatrie	3cr
PHA-6056	Oncologie en pharmacie communautaire	3cr
PHA-6021	Pharmacothérapie ambulatoire en pédiatrie I	1cr
PHA-6022	Pharmacothérapie ambulatoire en pédiatrie II	1cr
PHA-6023	Pharmacothérapie ambulatoire en pédiatrie III	1cr